

Date : 09/2021
N° de version du document : 2
Caractère du document :
Public

Procédure - Carte de stationnement temporaire

Réservé au SPS	:
Date de délivrance	:
Carte Temporaire	:

Service Protection & Sécurité :

Avenue Buyl 157 - CP.112
1050 - Bruxelles
Tél. 00 32 2 650.25.55
stationnement@ulb.be

DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE

A remplir en caractère d'imprimerie

DATE :

NOM : PRÉNOM :

TEL. PRIVE ou GSM :

ADR. POSTALE PRIVÉE :

FONCTION :

DÉPARTEMENT/FACULTÉ :

SERVICE :

EXTENSION..... CP ULB :

PLAQUE D'IMMATRICULATION :

MARQUE ET TYPE DU VEHICULE :

PERIODE DE STATIONNEMENT SOUHAITEE (Min : 1 semaine - max : 1 an) :
.....

Nous rappelons que la carte de stationnement temporaire est distribuée à **titre personnel**. Elle ne peut en aucun cas être cédée à une tierce personne. Elle n'est valable que pour le véhicule portant la plaque d'immatriculation qui y figure et est strictement personnelle. Elle doit être apposée de façon telle que son recto soit visible de l'extérieur, à l'avant du pare-brise.

La carte vous parviendra par courrier postal (ou courrier interne)